

### Article 21 du Règlement

Les Américains aussi sont très inquiets. Ils estiment avoir perdu leur part du marché en raison des subventions des Européens. Au début de l'année, les Américains ont présenté le *Farm Bill*. Ils ont baissé les prix pour reprendre la part du marché mondial qu'ils croient avoir perdu. A notre avis, il s'agit, de leur part, d'une prétention assez contestable. Nous ne pensons pas qu'ils ont perdu une part du marché aussi grande qu'ils le prétendent. Ils croient qu'en offrant d'importantes subventions sur les marchés internationaux, ils feront baisser les prix et pourront reconquérir une partie du marché qu'ils ont perdu. Nous ne croyons pas qu'ils réussiront. Nous pensons qu'il est plus important d'être un bon fournisseur que d'offrir des bas prix. Il faut assurer la régularité de l'approvisionnement.

Le Canada a une très bonne réputation à l'étranger. Nous n'avons jamais mis d'embargo sur les ventes de grains dans aucun pays. C'est ainsi que le Canada s'est acquis une réputation de fournisseur fiable. Nous produisons des grains de bonne qualité. Nous avons un excellent service d'inspection et de classement assuré par la Commission canadienne des grains qui nous représente très bien à l'étranger et nous permet de conserver notre réputation. Nous avons aussi un régime de vente, régi par la Commission canadienne du blé qui nous sert très bien dans des moments comme celui-ci. Nous avons conclu des accords à long terme avec l'Union soviétique, le Brésil et l'Égypte. Aucun pays n'a d'accord à plus long terme que le Canada. Cela témoigne de notre réputation et de notre capacité de continuer à vendre.

Nous ne pensons pas que les Américains récupéreront leur part du marché simplement en baissant les prix. Ils sont très inquiets de la balance de leurs paiements et de leurs très gros déficits. Ils veulent vendre plus de grains pour les réduire. Cependant, ils ne corrigeront pas la situation en vendant moins cher la même quantité de grains. En fait, cette mesure empirera la situation.

Nous pensons qu'une ou deux des hypothèses sur lesquelles reposent le *Farm Bill* sont fausses. Les Américains présumant que la réduction des prix fera augmenter la demande. Les faits prouvent le contraire. En effet, le programme américain BICEP est en vigueur depuis plus d'un an. Selon les chiffres, les prix ont baissé, mais les Américains n'ont pas augmenté leur part du marché.

Nous mettons également en doute l'hypothèse voulant que si l'on baisse les prix consentis aux producteurs, ceux-ci produiront moins, ce qui permettra de régler le problème de l'excès de l'offre. Dans bien des cas, la réaction normale à la baisse des prix est l'augmentation de la production. Si votre produit vous rapporte moins, une façon de maintenir votre marge d'autofinancement consiste à augmenter la quantité vendue. C'est ce qui se produit bien souvent. Étant donné que nous croyons que les hypothèses sur lesquelles repose le *U.S. Farm Bill* sont fausses, nous nous demandons comment il permettra aux Américains de reconquérir leur part du marché.

Il est ironique de constater, dans l'affaire de la baisse des prix des grains, que les deux régions du monde qui ont augmenté leur production plus que le Canada, l'Argentine ou l'Australie, sont les États-Unis et l'Europe. Pourtant, ce sont

leurs producteurs qui seront les plus protégés contre la fluctuation des prix mondiaux. Nous avons fait des études sur les subventions versées. Au Canada, les subventions gouvernementales sur une tonne de blé sont en gros de \$35 canadiens la tonne. Aux États-Unis, elles sont d'environ \$95 canadiens la tonne et dans la Communauté économique européenne, d'à peu près \$103 canadiens la tonne.

Si les Américains croient que leur *Farm Bill* fera vraiment baisser l'offre, ils devraient baisser les prix offerts à leurs propres producteurs, ce qu'ils ne font pas. Comme l'indiquent les chiffres que je viens de citer, le producteur américain touchera quelque \$95 la tonne pour la prochaine campagne agricole alors que les exploitants canadiens toucheront à peu près \$35 la tonne, un rapport d'environ 3 à 1. On peut constater qu'il sera très difficile pour les producteurs canadiens de se prémunir contre la baisse des prix causée en grande partie par les Européens et les Américains.

Je conclurai par une brève observation au sujet de la recommandation dans laquelle le comité demande que le gouvernement étudie des mécanismes propres à faire en sorte que de double prix du blé continue de refléter la part du marché traditionnellement dévolu à chacune des régions, et ce pour tous les types de blé destinés à la consommation humaine au Canada. Je crois qu'il y a des moyens d'y donner suite comme je crois qu'il y a des moyens de donner suite aux recommandations...

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais il est 2 heures.

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

#### LES APPAREILS DE CHAUFFAGE REMPLIS D'HUILE CONTENANT DES PCB

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement (M. MacMillan) devrait cesser de tergiverser et retirer immédiatement du marché les appareils de chauffage De'Longhi. Il devrait également rendre plus sévère l'inspection des produits entrant au Canada, de façon à protéger le consommateur et à éviter qu'une chose semblable se reproduise. Cette affaire traîne depuis trop longtemps.

• (1400)

Le 6 mai, le ministre a publié une mise en garde à propos des appareils de chauffage remplis d'huile, fabriqués par De'Longhi, parce que cette huile contient des concentrations de polychlorobiphényles atteignant 800 parties par million. Le 6 mai on demandait au public de ne plus se servir de ces appareils et de les mettre dans un endroit sûr jusqu'à nouvel ordre. Des détails sur le retrait du produit devaient être annoncés dès que les plans seraient prêts. Six semaines plus tard, les Canadiens attendent toujours. Alors que ces appareils sont disséminés partout, leur retrait, une fois annoncé, sera volontaire.